

Lausanne, le 26 novembre 2017

Communiqué de presse

Suppression de la subvention fédérale aux organisations des consommateurs

Le Conseil national va-t-il se moquer des consommateurs?

La Commission des finances du Conseil national recommande aux Chambres de supprimer progressivement la subvention fédérale aux organisations de défense des consommateurs. A l'heure actuelle, ces dernières se partagent environ un million de francs de l'Etat, somme qui sert strictement à financer une information objective et pertinente des consommateurs, comme notre magazine, des brochures, des tests et du contenu digital. Pour l'année prochaine déjà, la subvention devrait être diminuée de moitié. Pour quelques temps, les organisations devraient encore disposer d'un demi-million avant que la subvention ne soit complètement supprimée. Une façon scandaleuse et sournoise de faire taire la voix des consommateurs.

La Confédération doit-elle économiser du côté de l'information aux consommateurs? C'est en tout cas ce que désire la Commission des finances du Conseil national. Elle recommande aux Chambres de supprimer par étapes la subvention aux trois organismes réunis au sein de l'Alliance des organisations des consommateurs. Ces amendements seront présentés jeudi 30 novembre devant le National.

La proposition a surpris l'Alliance car elle n'a aucun impact sur le budget fédéral. «Visiblement, nous dérangeons et on cherche à nous museler. La suppression de la subvention correspond à diminuer l'information aux consommateurs. On veut faire d'eux des moutons», met en garde Sophie Michaud Gigon, Secrétaire générale de la FRC.

Depuis bientôt 60 ans, la FRC et ses collègues du SKS et de l'ACSI informent, sans publicité ainsi que de manière indépendante et objective, les consommateurs sur les produits qu'ils achètent, sur les droits dont ils disposent ou sur les arnaques dont ils doivent se méfier. Toutes ces années, les tests, enquêtes et comparatifs publiés ont toujours été reconnus pour leur fiabilité, sans jamais donner lieu à des contestations. Ce mandat d'information découle de l'art. 97 de la Constitution et de la Loi sur l'information aux consommateurs, qui ne seraient ainsi plus respectés.

Un soutien minuscule en comparaison européenne

En comparaison avec de nombreux autres pays européens, les organisations suisses de consommateurs sont très peu subventionnées: 11 centimes par habitant. Un fait surprenant car la consommation privée est un des marqueurs les plus importants de notre économie. La FRC, le SKS et l'ACSI gardent un œil attentif, dénoncent les acteurs problématiques et permettent ainsi de garantir la confiance dans un contexte de saine concurrence. Des organisations de consommateurs fortes sont garantes d'une économie saine.

N'oublions pas que ces organisations ne peuvent se financer qu'auprès de leurs membres qui contribuent d'ailleurs à la majeure partie de leur budget, et auprès d'entités indépendantes de l'économie, dont les collectivités publiques par exemple, pour garantir leur indépendance. Si leurs subventions devaient diminuer ou être supprimées, nos organisations seraient obligées de réduire leur mandat d'information de manière significative. Les consommateurs, privés d'informations impartiales dans leur vie de tous les jours, en feraient les frais.

Renseignements complémentaires

FRC: Sophie Michaud Gigon, Secrétaire générale, Tél. 021 331 00 90

SKS: Prisca Birrer-Heimo, Präsidentin, 079 741 21 59 ; Sara Stalder, Directrice, Tél. 078 710 27 13

ACSI: Laura Regazzoni, Segretaria generale, 079 725 14 18